

ment adaptées aux enquêtes dont parle la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (M^{me} Hunter).

Plus tôt, des députés ont déclaré que le projet de loi devrait prévoir des structures garantissant la formation de commissions indépendantes en mesure de mener les enquêtes nécessaires sans être victimes d'obstruction sous prétexte qu'elles ne tombent sous le coup d'aucune loi et qu'il existe déjà un bureau. Dans le cas du trafic maritime et des déversements accidentels de pétrole comme ceux qui ont récemment frappé la côte ouest de l'île de Vancouver et la côte ouest du Canada, il devrait être possible de former une commission d'enquête publique qui, indépendamment de toute affiliation politique, pourrait présenter des recommandations au Parlement après avoir examiné à fond la question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de Moncton (M. Rideout).

M. George S. Rideout (Moncton): Merci, madame la Présidente. Je pense que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes favorables à l'existence d'un bureau indépendant chargé d'enquêter sur les accidents de transport. Je ne suis cependant pas rassuré et je pense que mes collègues ne le sont pas non plus, car si l'on tient compte de tout ce qu'englobe la définition d'accident de transport, on en vient à se demander comment un organisme comptant cinq membres pourra matériellement mener les enquêtes sur tous les accidents dont il sera saisi. Il n'est pas uniquement question d'aéronautique, mais aussi de chemins de fer, de déversements de pétrole et de bien d'autres types d'incidents. Nous craignons que le bureau proposé ne soit pas en mesure de s'acquitter de sa tâche. Nous pensons que le gouvernement est sur la bonne voie, mais nous trouvons louche qu'il veuille apparemment faire adopter le projet de loi avec une telle précipitation ou qu'il y voie une telle urgence. Nous sommes heureux que les députés d'en face aient décidé de suivre l'exemple du gouvernement libéral d'il y a plusieurs années et qu'ils aillent maintenant dans la bonne direction. Nous craignons toutefois qu'ils ne commettent des erreurs en voulant aller trop vite.

Nous nous préoccupons beaucoup des effets de la déréglementation sur l'infrastructure des transports. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, craignons que la sécurité ne soit sacrifiée au nom de la rentabilité.

Comme j'ai déjà fait de la politique au niveau municipal, je sais ce qui peut se passer lorsque l'infrastructure des transports se détériore d'un bout à l'autre du pays.

Accidents de transport

Je sais personnellement que de nombreuses municipalités canadiennes ont des routes en très mauvais état et des services d'eau et d'égout pitoyables. Par exemple, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, où la moitié des gens ont dû se passer d'eau pendant plus d'une journée. Ces situations menacent la sécurité des citoyens, et je crains que la déréglementation et les pressions exercées sur l'infrastructure des transports ne nuisent à la sécurité.

Il y a beaucoup de confusion au bureau actuel, dont les membres s'accusent mutuellement. Nous estimons que, pour bien fonctionner, le bureau doit être puissant et indépendant. Étant donné l'élargissement de son mandat, nous craignons qu'il ne puisse accomplir les fonctions qui lui ont été assignées.

Comme certains intervenants l'ont mentionné, le sentiment d'urgence qui anime le gouvernement dans le dépôt de ce projet de loi nous préoccupe vivement. Il arrive à toute vapeur. Nous convenons qu'il est important d'améliorer la situation d'une quelconque façon, mais lorsqu'on jette un coup d'oeil à l'examen effectué par Estey sur l'incident de Gander et l'écrasement de Dryden, pour ne mentionner que ceux-là, nous nous demandons pourquoi nous nous dépêchons. Nous aurions peut-être dû nous hâter il y a plus d'un an.

Bien honnêtement, nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne fait que passer sur l'ancien bureau, en le laissant simplement de côté pour mettre sur pied ce nouveau bureau, sans s'attaquer aux problèmes manifestement inhérents à l'ancien. Si tel est le cas, ces problèmes ne disparaîtront pas. Ils surgiront certainement à nouveau. J'estime que l'ancien bureau connaissait des problèmes qui lui étaient inhérents, et le simple fait d'en remplacer les membres n'aide pas nécessairement à les résoudre. En fait, on peut se demander si le gouvernement ne masque pas simplement le problème.

Nous n'avons réglé aucun des problèmes à l'Aéroport international Pearson. Nous n'avons réglé aucun des problèmes que présente la navigation aérienne dans tout le pays. En outre, le public est à la fois incommodé et inquiet à cause de sa sécurité. A mon avis, nous n'allons pas au coeur des problèmes.

Au Nouveau-Brunswick, nous craignons que les réductions budgétaires ne touchent certains secteurs des transports. Je songe en particulier à celles dont parle le gouvernement au sujet de VIA Rail. S'il effectue des réductions massives, et nous avons tous entendu les rumeurs selon lesquelles elles seraient de 160 millions ou de 180 millions de dollars dans le cas de VIA Rail, nous nous demandons si cette décision nuira à la sécurité de l'exploitation de VIA. Nous sommes très inquiets de voir que la sécurité sera encore une fois sacrifiée sur l'autel de la rentabilité, pour un mode de transport que nous considérons au Nouveau-Brunswick comme un lien essentiel